



## Assistants Réalisateur & Associés

# CHARTRE ASSOCIATIVE

Le 1 mai 2015, la communauté participative des Assistants Réalisateur & Associés, plus généralement nommée « ARA », naissait autour d'un désir : partager et transmettre librement la passion du métier d'assistant réalisateur au plus grand nombre. Ainsi, « ARA » s'est ouvert, dès sa création :

- Aux consoeurs et aux confrères passionnés par le métier : les « Assistants Réalisateur » ;
- Ainsi qu'aux autres professions connexes de la mise en scène, de la régie et de la production : les « Associés ».

Transversale par nature et aujourd'hui constituée en association à but non lucratif, ARA a pour objet :

- De partager et transmettre aussi bien le savoir-faire que le savoir-être de ses membres et intervenants extérieurs autour des métiers du cinéma et de l'audiovisuel ;
- De défendre les intérêts de ses membres ;
- De fédérer et promouvoir ces derniers ainsi que sa communauté autour de valeurs communes comme le respect, l'équité, l'altruisme et la tolérance avec un soupçon d'autodérision.

Ouverte à tous les niveaux d'expériences et ce, dans tous les types de formats (clips, documentaires, fictions courtes et longues, publicités...), vous pouvez rejoindre ARA si :

- Vous êtes professionnel, amateur, étudiant, en reconversion ou encore simplement passionné par la mise en scène, la régie et la production ;
- Vous êtes une personne physique d'au moins 18 ans et domiciliée où vous le souhaitez ;
- Vous n'aimez pas les pré-requis et les lettres de motivation ;
- Vous avez envie de participer et de contribuer librement à nos activités ;
- Vous avez un petit budget annuel pour votre cotisation de membre actif.

Aucune autre condition n'est nécessaire pour adhérer à l'association (expérience minimum, formation, parrainage).

---  
Version 8.1  
du Vendredi 14 janvier 2022